

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 1577, rue des Riveurs (lots 6 021 995, 6 021 996, 6 021 997, 6 021 998 et 6 021 999 du cadastre du Québec) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 22 septembre 2021, à 18 h 30**, à huis clos et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme :
    - pour la construction d'un bâtiment principal (phases 3 et 4):
      - la hauteur maximale à 10 mètres au lieu de 8 mètres ;
      - la superficie maximale de plancher à 9543,4 mètres carrés au lieu de 7500 mètres carrés ;
    - pour l'aménagement du terrain (phases 3 et 4) :
      - le nombre minimal de cases de stationnement hors rue, pour un usage commercial, groupe C310, à 9 au lieu de 48 ;
      - la largeur maximale, pour l'accès véhiculaire double (servant à la fois pour l'entrée et la sortie des véhicules automobiles), à 20 mètres au lieu de 10 mètres ;
- tel que prescrit par les articles 17 (en référence à la grille des spécifications de la zone I2695), 93 et 98 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **7 septembre 2021 au 21 septembre 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 7 septembre 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service

